

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie
de
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 09
Votants	: 11
Pouvoir (s)	: 02
Absent (s)	: 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. PRICA-GRAFEL Florin (à
partir de 17h 04), Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme
BARBIER Katia Conseillers municipaux

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : Mme DE PONFILLY Bettina, M. MAGALHAES
Jean Pierre, Mme LANG Virginie, Mme MULLER Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°30/2021

Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Principal

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

Monsieur SAINT ANDRE Philippe informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal
a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte
administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	3 521 638,08
- Dépenses	1 774 863,86
- Excédent de l'exercice	1 746 774,17

Fonctionnement

- Recettes	5 209 633,11
- Dépenses	4 607 793,33
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	601 839,78

Résultats reportés de 2019

- Déficit d'investissement	- 587 449,43
- Excédent fonctionnement	228 971,40

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°30/2021)

Résultats de clôture 2020

- Excédent fonctionnement	830 811,18
- Excédent d'investissement	1 159 324,74
- Solde des restes à réaliser	- 110 592,47
- Résultat de clôture 2020	1 879 543,45

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur SAINT ANDRE Philippe,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

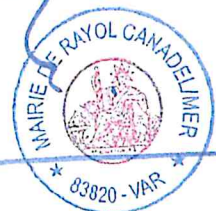
DECIDE

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Monsieur CAMPET, Receveur Municipal.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie
de
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 08
Votants	: 09
Pouvoir (s)	: 01
Absent (s)	: 06

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS :

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. PRICA-GRAFEL Florin (à
partir de 17h 04), Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme
BARBIER Katia Conseillers municipaux

POUVOIRS :

Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. PLENAT Jean, Maire,
Mme DE PONFILLY Bettina, M. MAGALHAES Jean Pierre, M. DEL
MONTE André, Mme LANG Virginie, Mme MULLER Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°31/2021

Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2020

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M. SAINT ANDRE Philippe précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année 2020 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	587 449,43	
Opérations de l'exercice	1 774 863,86	3 521 638,03
Totaux	2 362 313,29	3 521 638,03
Résultat de clôture	1 159 324,74	
Restes à réaliser	110 592,47	0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_31_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°31/2021)

Résultat définitif	1 048 732,27
---------------------------	---------------------

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		228 971,40
Opérations de l'exercice	4 607 793,33	5 209 633,11
Totaux	4 607 793,33	5 438 604,51
Résultat de clôture	830 811,18	

Restes à réaliser	0	0
-------------------	---	---

Résultat définitif	830 811,18
---------------------------	-------------------

TOTAL CUMULE	1 879 543,45
---------------------	---------------------

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 09 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

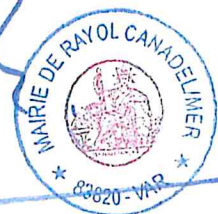
Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur SAINT ANDRE Philippe.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 11
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. PRICA-GRAFEL Florin (à
partir de 17h 04), Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme
BARBIER Katia Conseillers municipaux

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : Mme DE PONFILLY Bettina, M. MAGALHAES
Jean Pierre, Mme LANG Virginie, Mme MULLER Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°32/2021

Affectation du résultat exercice 2020 - Budget principal

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur SAINT ANDRE Philippe précise qu'il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 830 811,18 €.

Il vous est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 1 159 324,74 €.

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L
2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_32_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°32/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2020 comme suit :

- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 830 811,18 €

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 11
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. PRICA-GRAFEL Florin (à
partir de 17h 04), Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme
BARBIER Katia Conseillers municipaux

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : Mme DE PONFILLY Bettina, M. MAGALHAES
Jean Pierre, Mme LANG Virginie, Mme MULLER Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°33/2021

Présentation et vote du budget supplémentaire 2021 – Budget principal

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

Monsieur SAINT ANDRE Philippe donne lecture du budget supplémentaire exercice 2021
chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 830 811,18 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
2 938 109,47 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_33_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°33/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

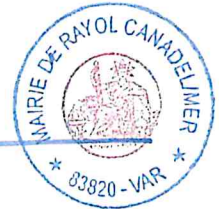
Est adopté le budget supplémentaire tel que présenté par Monsieur SAINT ANDRE Philippe et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 830 811,18 €,

Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 2 938 109,47 €.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 09
Votants	: 11
Pouvoir (s)	: 02
Absent (s)	: 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, M. PRICA-GRAFEL Florin (à
partir de 17h 04), Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme
BARBIER Katia Conseillers municipaux

POUVOIRS :
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : Mme DE PONFILLY Bettina, M. MAGALHAES
Jean Pierre, Mme LANG Virginie, Mme MULLER Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°34/2021

Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Assainissement

Rapporteur : Olivier GHIBAUDO

Monsieur GHIBAUDO Olivier informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2020.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Dépenses	0,00
- Recettes	0,00
- Excédent de l'exercice	0,00

Fonctionnement

- Dépenses	0,00
- Recettes	69 411,87
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	69 411,87

Résultats reportés de 2019

- Excédent d'investissement	14 653,31
- Excédent de fonctionnement	303 054,85



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°34/2021)

Résultats de clôture 2020

- Excédent d'investissement	14 653,31
- Excédent de fonctionnement	372 466,72
- Solde des restes à réaliser	0,00
- Résultat de clôture 2020	387 120,03

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GHIBAUDO Olivier,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

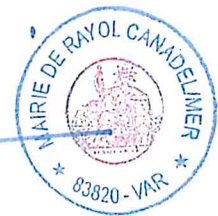
ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Monsieur CAMPET, Receveur Municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie
 DE
 RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 09
 Votants : 11
 Pouvoir (s) : 02
 Absent (s) : 04

L'an deux mille vingt et un
 le 09 avril à 17h 00,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS :

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
 Pascale Adjointes
 M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
 de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
 BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
 municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie
 Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. PLENAT Jean, Maire,
 M. MAGALHAES Jean Pierre, M. DEL MONTE André, Mme MULLER
 Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°35/2021

Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2020

Rapporteur : Olivier GHIBAUDO

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M. GHIBAUDO Olivier précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget
 Assainissement de l'exercice 2020 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
 Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2020 et fait apparaître
 les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements
 réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		14 653,31
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
Totaux	0,00	14 653,31
Résultat de clôture	14 653,31	

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°35/2021)

Restes à réaliser		0
-------------------	--	---

Résultat définitif		14 653,31
---------------------------	--	------------------

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		303 054,85
Opérations de l'exercice	0,00	69 411,87
Totaux	0,00	372 466,72
Résultat de clôture	372 466,72	

Restes à réaliser	0	0
-------------------	---	---

Résultat définitif		372 466,72
---------------------------	--	-------------------

TOTAL CUMULE		387 120,03
---------------------	--	-------------------

Vu le rapport ci-dessus,
 Vu le code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

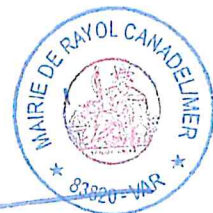
DECIDE

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO Olivier.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°36/2021

Affectation du résultat exercice 2020 - Budget Assainissement

Rapporteur : Olivier GHIBAUDO

En application de l'instruction budgétaire M49, Monsieur GHIBAUDO Olivier précise qu'il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget Assainissement.

Cet excédent constaté est de 372 466,72 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 14 653,31 €.

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

L

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

Vu le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2020,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_36_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°36/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2020 comme suit :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 372 466,72 €.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 10
Votants	: 13
Pouvoir (s)	: 03
Absent (s)	: 02

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°37/2021

Présentation et vote du budget 2021 – Assainissement

Rapporteur : Jean Paul JULIEN

Monsieur Jean Paul JULIEN donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice
2021 chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
432 466,72 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
422 120,03 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et
suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°37/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur Jean Paul JULIEN et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 432 466,72 €,

Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 422 120,03 €,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 10
Votants	: 13
Pouvoir (s)	: 03
Absent (s)	: 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°38/2021

Approbation du compte de gestion 2020 – Budget ZMEL

Rapporteur : Francis PÊTRE

Monsieur PÊTRE Francis informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis
à la commune le compte de gestion du budget ZMEL pour l'exercice 2020.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte
administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Dépenses	44 924,00
- Recettes	39 063,33
- Déficit de l'exercice	- 5 860,67

Fonctionnement

- Dépenses	39 959,58
- Recettes	94 938,77
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	54 979,19

Résultats reportés de 2019

- Déficit d'investissement	- 39 063,33
- Excédent de fonctionnement	2 621,02

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°38/2021)

Résultats de clôture 2020

- Déficit d'investissement	- 44 924,00
- Excédent de fonctionnement	57 600,21
- Solde des restes à réaliser	0,00
- Résultat de clôture 2020	12 676,21

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur *PÊTRE Francis*,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion du budget ZMEL pour l'exercice 2020 établi par Monsieur CAMPET, Receveur Municipal.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
 DE
 RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 09
 Votants : 11
 Pouvoir (s) : 02
 Absent (s) : 04

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
 le 09 avril à 17h 00,
 Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
 du Rayol-Canadel,
 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS :

M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
 Pascale Adjoints
 M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
 de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
 BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
 municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie
 Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. PLENAT Jean, Maire,
 M. MAGALHAES Jean Pierre, M. DEL MONTE André, Mme MULLER
 Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°39/2021

Approbation du compte administratif du budget ZMEL exercice 2020

Rapporteur : Francis PÊTRE

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

Monsieur PÊTRE Francis précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget ZMEL
 de l'exercice 2020 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
 Ce document retrace l'exécution du budget ZMEL de l'année 2020 et fait apparaître les résultats
 à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou
 engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>		
Résultat reporté	39 063,33	
Opérations de l'exercice	44 924,00	39 063,33
Totaux	83 987,33	39 063,33
Résultat de clôture	-44 924,00	

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°39/2021)

Restes à réaliser		0
-------------------	--	---

Résultat définitif		-44 924,00
--------------------	--	------------

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		2 621,02
Opérations de l'exercice	39 959,58	94 938,77
Totaux	39 959,58	97 559,79
Résultat de clôture	57 600,21	

Restes à réaliser	0	0
-------------------	---	---

Résultat définitif		57 600,21
--------------------	--	-----------

TOTAL CUMULE		12 676,21
---------------------	--	------------------

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 11 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur PÊTRE Francis.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.*

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°40/2021

Affectation du résultat exercice 2020 - Budget ZMEL

Rapporteur : Francis PÊTRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, Monsieur PÊTRE Francis précise qu'il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 57 600,21 €, doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce dernier est de 44 924 €.

La différence de 12 676,21 € est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement, ce qui vous est proposé de faire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

L

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Grimaud,

Vu le compte administratif du budget ZMEL pour l'exercice 2020,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°40/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

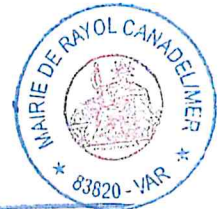
Est décidé l'affectation du résultat 2020 comme suit :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 44 924,00 €

Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 12 676,21 €.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**





DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°41/2021

Présentation et vote du budget 2021 – ZMEL

Rapporteur : Francis PÊTRE

Monsieur PÊTRE Francis donne lecture du budget primitif du budget annexe ZMEL 2021
chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de
97 700,00 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 54 162 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et
suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°41/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

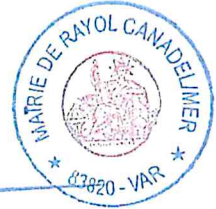
Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur PÊTRE Francis et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 97 700,00 €,

Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 54 162,00 €.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjointes
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAPPEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°42/2021

Subventions aux associations – année 2021

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers.
Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des
solidarités.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient
activement la vie associative.

En début d'année 2021, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de
fonctionnement.

Il est proposé d'approuver le programme de subventionnement suivant :

ASSOCIATIONS	Subvention 2021
COMPAGNIE DE TRAGOS	500 €
ATELIER DU RAYOL CANADEL	2 000 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU RAYOL CANADEL	1 500 €
AMICALE REGIMENTAIRE DES ANCIENS DU 1ER GROUPE DES COMMANDOS D'AFRIQUE	400 €

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°42/2021)

SEA SUN COUNTRY	300 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU LAVANDOU - BORMES LES MIMOSAS - RAYOL CANADEL	300 €
SNSM	1 000 €
DOMAINE DU RAYOL	12 500 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DU RAYOL-CANADEL	2 000 €
ANIMAUX SANS FRONTIERES	1 000 €
RANDO RAYOL	1 000 €
RAYOL-EUROPE	3 600 €
ASSOCIATION OMNISPORTS RAYOL (AORC)	2 500 €
COMITE OFFICIEL DES FETES	10 000 €

Vu le rapport ci-dessus,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Procède au vote pour chaque association :

- COMPAGNIE DE TRAGOS : 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- ATELIER DU RAYOL CANADEL : 2 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU RAYOL CANADEL : 1 500 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- AMICALE REGIMENTAIRE DES ANCIENS DU 1ER GROUPE DES COMMANDOS D'AFRIQUE : 400 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- SEA SUN COUNTRY : 300 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU LAVANDOU - BORMES LES MIMOSAS - RAYOL CANADEL : 300 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- SNSM : 1 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- DOMANE DU RAYOL : 12 500 €
M. le Maire s'abstient pour le pouvoir de M. DEL MONTE André
VOTE (12 voix pour et 01 abstention)
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DU RAYOL-CANADEL : 2 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- ANIMAUX SANS FRONTIERES : 1 000 €
VOTE à l'unanimité (13 voix pour)
- RANDO RAYOL 1 000 €
Mme VOITURON Pascale et Mme BARBIER Katia ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE à l'unanimité (11 voix pour)

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°42/2021)

- RAYOL-EUROPE : 3 600 €
Mme VOITURON Pascale ne prend pas part au vote
VOTE à l'unanimité (12 voix pour)
- ASSOCIATION OMNISPORTS RAYOL (A.O.R.C.) : 2 500 €
M. PRICA-GRAFEL Florin s'abstient
VOTE (12 voix pour et 01 abstention)
- COMITE OFFICIEL DES FETES : 10 000 €
Mme VOITURON Pascale ne prend pas part au vote
Mme LANG Virginie s'abstient pour le pouvoir de Mme DE PONFILLY Bettina
VOTE (11 voix pour et 01 abstention)

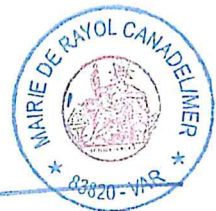
DECIDE

ARTICLE UN

Le Conseil Municipal valide pour 2021, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».*

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 10
Votants	: 13
Pouvoir (s)	: 03
Absent (s)	: 02

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°43/2021

Vote des taux d'imposition communaux 2021

Rapporteur : Philippe SAINT ANDRE

Par délibération n°102/2020 en date du 20 novembre 2020, la commune a reconduit les taux d'imposition pour l'année 2021 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation :	19,91 %
- Taxe sur le foncier bâti :	13,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti :	25,79 %

Or, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leur groupement.

Aussi, la délibération du conseil municipal relative à la taxe foncière sur les propriétés bâties doit mentionner un taux de référence correspondant à la somme du taux de la commune et du taux 2020 du département (soit 15,49 %).

Aussi, les collectivités ayant déjà voté leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sont contraintes de délibérer à nouveau avant le 15 avril 2021.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°43/2021)

Au vu des éléments ci-dessous, il vous est proposé de voter les taux d'impositions 2021 suivants :

- Taxe d'habitation : 19,91 %
(identique au taux de 2019)
- Taxe sur le foncier bâti : 28,63 %
(part communale 13,14 % + part départementale 15,49 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 25,79 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312 – 1 et suivants, L 2331 – 3,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE 1

Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,91 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 25,79 %

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3

La délibération n°102/2020 est rapportée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoints
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°44/2021

Convention d'occupation du domaine public – SASU Boukarou Beach

Rapporteur : Jean PLENAT

Par délibération en date du 31 mars 2021, le conseil municipal a attribué la gestion du lot de
plage n°3 à la SASU BOUKAROU BEACH.

Conformément au règlement de consultation de la Délégation de Service Public des lots de
plage, le délégataire se voit proposer une convention des locaux situées sur la parcelle AM 122.

Cette convention concerne les lieux situés sur la parcelle AM n°122 qui sont composées de trois
locaux de 178,92 m² et d'une terrasse de 41,50 m².

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 20 000 euros pour une durée de 6 ans.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le projet de convention d'occupation du domaine public ci-joint,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_44_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°44/2021)

DECIDE

ARTICLE UN

La convention d'occupation du domaine public entre la Ville du Rayol Canadel sur Mer et la SASU Boukarou Beach est approuvée.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un
le 09 avril à 17h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

PRESENTS : M. PLENAT Jean, Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme VOITURON
Pascale Adjoins
M. JULIEN Jean Paul, M. PÊTRE Francis, Mme LANG Virginie (à partir
de 17h 13), M. PRICA-GRAFEL Florin (à partir de 17h 04), Mme
BOTTON-MAGALHAES Isabelle, Mme BARBIER Katia Conseillers
municipaux

POUVOIRS :

Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme LANG Virginie,
M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme BOEHM Agnès a donné pouvoir à Mme VOITURON Pascale

ABSENTS EXCUSES : M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme MULLER
Muriel

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOTTON-MAGALHAES Isabelle

N°45/2021

Convention d'occupation du domaine public – LA PLAGES DU BAILLI

Rapporteur : Jean PLENAT

Par délibération en date du 31 mars 2021, le conseil municipal a attribué la gestion du lot de
plage n°4 à LA PLAGES DU BAILLI.

Conformément au règlement de consultation de la Délégation de Service Public des lots de
plage, le délégataire se voit proposer une convention des locaux situées sur la parcelle AM 230.

Cette convention concerne uniquement les locaux comprenant trois garages de la parcelle AM
230.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 1 675 euros pour une durée de 6 ans.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public ci joint,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 083-218301521-20210409-2021_45_09AVR-DE



(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n°45/2021)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE

POUR : 13 voix

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DECIDE

ARTICLE UN

La convention d'occupation du domaine public entre la Ville du Rayol Canadel sur Mer et LA PLAGE DU BAILLI est approuvée.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**

